

## Règlement intérieur accueil collectif pour mineurs

### 1- Gestion :

Le Centre de Loisirs « Les Petits Pas » est un service géré par l'association Famille Rurales de Rozier en Donzy. Toute famille utilisant ce service devra se procurer **la carte d'adhésion AFR 2018** d'un coût annuel de **30 €**.

### 2- Public concerné :

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 4 ans accomplis résidant ou non à Rozier en Donzy. Les enfants sont répartis en plusieurs tranches d'âge :

Pour les petites vacances :

Les 4/7 ans ; les 8/11 ans

En l'été :

Les 4/6 ans ; les 7/8 ans ; les 9/12 ans

Les tranches d'âge sont mises en place afin de respecter le rythme et le bien être de chaque enfant c'est pourquoi **il est souhaitable de laisser vos enfants dans leur groupe respectif**.

Toute permutation de groupe sera étudiée par la directrice sous réserve d'acceptation. Les enfants changeant de groupe ne seront en aucun cas prioritaires lors de l'inscription.

### 3- Encadrement :

L'encadrement est assuré à la fois par du personnel diplômé BAFA ou stagiaire dans le cadre de la législation imposée par la direction départementale de la cohésion sociale, sous la responsabilité du directeur.

### 4- Locaux :

Pour les petites vacances :

Il se déroule dans les locaux de l'accueil de loisirs 56, rue de liseurs 42810 Rozier en Donzy

En été :

Il se déroule à la salle Léon Coquard « Bourbonneau » 42810 Rozier en Donzy

### 5- Horaire d'ouverture :

- **Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 7h45 à 17h45**
- Un accueil échelonné est mis en place chaque matin de 7h45 à 9h00
- Le départ du soir s'effectue entre 17h15 et 17h45
- Les activités débuteront à 9h15, elles termineront à 17h15

Pour le bon déroulement des activités et une bonne organisation de l'équipe, les horaires devront être respectés. L'équipe d'animation ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout accident survenu en dehors des heures d'ouverture du centre de Loisirs.

**A leur arrivée, tous les enfants doivent être accompagné par un adulte à l'intérieur de la structure et confié aux animateurs.**

En ce qui concerne le temps de midi. Un traiteur fournira des repas en liaison chaude, sauf les jours de sortie le **pique nique sera fourni par les familles**. Pour les après midi au centre, le goûter sera fourni par le centre de Loisirs.

En cas de retard merci de prévenir l'équipe d'animation au 04/77/28/05/51. Si personne ne se présente pour récupérer l'enfant nous pourrons faire appel à la gendarmerie.

### 6- Séjours court :

Les minis séjours font partie intégrante L'accueil de loisirs. Ils sont inclus dans le projet pédagogique de la structure et s'adressent prioritairement aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs de façon régulière. Néanmoins, s'il reste des places, les enfants inscrits occasionnellement pourront être accueillis.

### 7- Tarifs :

La Caisse d'Allocation Familiale de la Loire et la Mutuelle Sociale Agricole subventionne le service ; à leur demande la tarification est fixée en fonction du quotient familial. Un justificatif de Quotient Familial devra être fourni par la famille sans quoi le plus haut tarif sera appliqué. En cas de changement de situation (décès, divorce) le quotient pourra être mise à jour, à la demande de la famille.

	QF≤700*	701≤QF≤900	QF≥901
Forfait 2 jours	21.60€	25.38€	27.90€
Forfait 3 jours	32.40€	38.07€	41.85€
Forfait 4 jours	43.20€	50.76€	55.80€
Forfait 5 jours	54€	63.45€	69.75€

\*Les aides aux loisirs de la CAF, sont déduites dans ce tarif.

**ATTENTION : Suite à la nouvelle tarification, les enfants inscrits ne peuvent plus rentrer chez eux pour la pause méridienne, ils doivent prendre leur repas au centre.**

Le tarif inclus l'ensemble des activités proposées dans le programme et le goûter.

**Il ne comprend pas le prix du repas qui s'élève à 3.60 euros.**

Le règlement se fait à l'inscription par chèque à l'ordre de l'AFR ou en chèque vacances ANCV ou en Chèque CESU.

### **8- Inscription :**

Lors de La première inscription les parents devront obligatoirement fournir les pièces suivantes :

- Une photocopie des vaccinations ou un certificat médical de contre indication
- Une attestation assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident
- Votre justificatif de Quotient Familial CAF, MSA
- Un chèque de 30€ pour la carte de cotisation de l'AFR

L'inscription minimum est de :

Pour les petites vacances :  
2 journées par semaine d'ouverture

En été :  
2 journées par semaine d'ouverture  
(1 sortie maximum par semaine)

### **10- Pour les moins de 6 ans :**

Les enfants devront être accompagnés et récupérés auprès de l'animateur référant de leur groupe. Nous vous demandons de fournir un sac marqué au nom et prénom de l'enfant, avec une tenue de rechange en cas de « petit incident ».

Il pourra être fait sur demande auprès du directeur, un reçu d'imposition pour les frais de garde des enfants.

### **11- Responsabilité et Décharge :**

Les enfants ne seront autorisés à quitter seuls le centre de loisirs que sur signature de décharge par les parents. Seules les personnes mandatées par la famille seront autorisées à emmener les enfants à la sortie du centre.

Les familles devront prendre l'engagement d'autoriser les responsables du Centre de Loisirs à prendre toutes les dispositions nécessaires, y compris l'éventuel transport à l'hôpital en cas d'accident.

Le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse d'objets de valeurs (bijoux,...). Les téléphones, tablettes,... sont interdits au centre et en camp.

### **12- Annulation / absences:**

L'association se réserve le droit d'annuler le programme si l'effectif est insuffisant pour couvrir les dépenses ou si le temps ne permet pas de réaliser les activités prévues ; dans ce cas, d'autres activités pourront être proposées.

**Seules les absences des enfants justifiées d'un certificat médical donneront lieu à un remboursement.**

**Pour toute annulation sans justificatif aucun remboursement ne sera effectué.**

***L'inscription d'un enfant au centre de loisirs implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.***

Fait à Rozier En Donzy  
Le 25/05/2018